



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2015

Date de Convocation

24 septembre 2015

Date d’Affichage

09 octobre 2015

Nombre de délégués

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	43
- Représentés	04
- Absents	12

L’an deux mille quinze, le 02 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, DELALANDRE, POUSSEL, Mmes QUERMELIN, MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, SAGOT, M. ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : M. NICOLLE représenté par Mme DE SAINT LOUP, M. VARY représenté par Mme MASSON, Mme ROUSSELET représentée par M. FONTAINE, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : Mme DUFFAULT, M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, M. OLLAR, JEGO (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Etaiement également présents :

- M. Denis SAMBRAS, Trésorier Principal,
- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Mme Zaïdi procède à l'appel des membres.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement se tenir.

Mme ZAIDI : Je tiens à excuser l'absence de M. Yves JEGO. Il a dû partir à l'étranger en urgence. Ce n'était pas prévu. Il a demandé à Marie-Claude DE SAINT LOUP (1^{ère} Vice-présidente) de bien vouloir assurer la présidence du Conseil Syndical de ce soir.

Mme DE SAINT LOUP : J'ai donc l'honneur de présider ce Conseil Syndical pour la première fois. Je vous demande votre indulgence. Je ferai de mon mieux !

ORDRE DU JOUR

- Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la « Communauté de Communes des Deux Fleuves » ;
- Installation d'un nouveau délégué titulaire de deux délégués suppléants pour la « Communauté de Communes Bassée Montois » ;
- Approbation du Procès-Verbal du 06 juillet 2015 ;
- Approbation du budget supplémentaire – exercice 2015 ;
- Création d'un poste d'ambassadeur du tri ;
- Informations :
 - Attribution du marché pour la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de Voulx ;
 - Transmission du procès-verbal de la réunion sur la collecte des déchets verts en bennes ;
 - Signature d'une convention de partenariat avec la « Fabrique à Initiatives » ;
 - Renouvellement de la convention avec AIP REFON pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique ;
 - Signature de la lettre de commande pour la prise de rendez-vous, livraison et montage des composteurs dans les 40 communes du SIRMOTOM ;
 - Signature de la lettre de commande pour la prise de rendez-vous, livraison et montage des poulaillers.
- Affaires et questions diverses.

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA « COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES**

Mme DE SAINT LOUP : Madame Claire BORDES, conseillère municipale de la commune de Courcelles-en-Bassée et représentante suppléante de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, a démissionné de ses fonctions électorales. Les membres de la Communauté de Communes ont proposé une nouvelle candidate.

Les membres du Conseil Syndical se doivent d'accueillir et d'installer en sa qualité de déléguée suppléante au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM Madame Jocelyne JAMET (absente ce soir), en remplacement de Madame Claire BORDES.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DE DEUX DELEGUES
SUPPLEANTS POUR LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS »**

Mme DE SAINT LOUP : Madame Christelle AMABLE, conseillère Municipale de la commune d'Egigny, et représentante titulaire de la Communauté de Communes Bassée Montois, et Monsieur Christophe GRELET, conseiller municipal de la commune de La Tombe et représentant suppléant de la Communauté de Communes de Bassée Montois ont démissionné de leurs fonctions électorales.

La Communauté de Communes de Bassée Montois propose d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM :

- Madame Simone HECTOR déléguée suppléante, en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Mme Christelle AMABLE, et Madame Sandra PIGNOUX en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Mme Simone HECTOR, pour la commune d'Egigny.
- Madame Virginie VOLLEREAU en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Christophe GRELET, pour la commune de La Tombe.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Ils sont donc installés et accueillis au sein du SIRMOTOM. A partir de maintenant, ils peuvent prendre part aux votes.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 JUILLET 2015

Mme DE SAINT LOUP : Avez-vous des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2015

Mme DE SAINT LOUP : Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement : il permet de rééquilibrer, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif. Il n'a aucun effet d'augmentation sur les participations financières de nos communes.

C'est également un budget de reports : il reprend les résultats du Compte Administratif 2014 ainsi que les restes à réaliser 2014.

L'équilibre financier de ce document budgétaire (p. 3) se présente de la façon suivante :

➤ Fonctionnement :

- Dépenses :	1 624 641,60 €
- Recettes :	1 624 641,60 €

➤ Investissement :

- Dépenses :	6 681 245,53 €
- Recettes :	6 681 245,53 €

La balance générale du budget supplémentaire 2015 (p. 6 et 7) reprend les sommes énoncées. Les prévisions de dépenses et de recettes sont retraduites (p. 8 à 12) au titre des différents chapitres.

Dépenses de fonctionnement (p. 8 et 9) :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général :	392 234,55 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	52 280,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	548 310,05 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues :	147 449,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	492 551,00 €
- Chapitre 042 – Régularisation sur les amortissements (Article 6811) :	- 8183,00 €

Recettes de fonctionnement (p. 10) :

- Chapitre 70 – Vente de prestations de services :	900,00 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations :	117 868,00 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	70 840,08 €
- R 002 excédent de fonctionnement 2014 :	1 435 033,52 €

Dépenses d'investissement (p. 11) :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	230 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	400 000,00 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement :	128 868,00 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	291 066,34 €
- Restes à réaliser 2014 :	5 631 311,19 €
Le total des dépenses d'investissement cumulées s'élève à	6 681 245,53 €

Recettes d'investissement (p. 12) :

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement :	14 500,00 €
- Chapitre 10 – Excédents de fonctionnement capitalisés – Article 1068 – Affectation du résultat :	1 924 616,06 €
- Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations (promesse de vente de l'Hôtel de l'Intercommunalité) :	260 000,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	492 551,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	- 8 183,00 €
• Article 281578 :	- 5 262,00 €
• Article 28188 :	- 2 921,00 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	291 066,34 €
- Restes à réaliser 2014 :	72 500,00 €
- R 001 excédent d'investissement 2014 :	3 634 195,13 €

Le total des recettes d'investissement cumulées s'élève donc à 6 681 245,53 €.

Certains diront peut-être qu'il y a beaucoup d'argent et beaucoup d'économies. Néanmoins, l'argent en excédent sera dépensé dans un avenir proche.

Premièrement, nous avons déjà commencé à investir pour la déchetterie de Voulx à hauteur de 1 M€. Les travaux ont commencé.

Deuxièmement, nous espérons créer une ressourcerie/recyclerie (sans emprunt) pour un coût de 3 M€.

Quatrièmement, nous souhaiterions racheter un terrain de 3 000 m² pour agrandir la déchetterie de Montereau. Ce terrain comprend un hangar obsolète de 3 000 m² à détruire et des bâtiments de 200 m². Le terrain coûterait 550 K€ à l'achat et il faudra prévoir 1 M€ de travaux pour agrandir la déchetterie.

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2016 le SIRMOTOM versera environ 600 K€ supplémentaires de contribution au SYTRADEM, en remboursement des emprunts du CVE. Le SYTRADEM a 3 M€ de remboursement actuellement. En 2016, il s'élèvera à 4,5 M€ et nous devons les donner.

En résumé, mieux vaut avoir une trésorerie saine et positive.

Enfin, l'éventuelle mise en place d'une tarification incitative nécessiterait l'achat de nouveaux matériels (bacs, logiciel, personnel). Néanmoins, rien n'est décidé pour le moment. Une proposition avec les explications idoines vous sera faite par le cabinet d'études et le Président en temps et en heure.

Avez-vous des questions concernant le budget ?

M. BIGOT : Le prix de 550 K€ pour l'achat du terrain me paraît élevé. Quelle est la surface du terrain ?

Mme DE SAINT LOUP : Le terrain est de 3 000 m². Il comprend un hangar de 1 000 m² et deux bâtiments de 200 m² chacun.

Mme ZAIDI : Nous avons demandé une estimation aux Domaines. Jusqu'à présent, cette entreprise a très bien fonctionné. L'estimation des Domaines est même à la baisse par rapport au véritable coût du terrain. Il s'agit de l'entreprise ARDECA qui est toujours en activité. Elle est en train de déménager. Le prix de départ s'élevait à 600 K€.

M. BIGOT : Il ne s'agit pas d'un terrain nu.

Mme ZAIDI : Non, il comprend un entrepôt aménagé viable de 1 000 m², ainsi qu'un bâtiment de type administratif sur deux étages (100 m² au sol et 100 m² à l'étage) très bien équipé. Ce rachat est une opportunité. Nous n'en n'avons pas d'autre. En effet, le terrain d'à côté a été dépollué, mais le propriétaire ne veut plus nous le vendre puisque l'Etat l'a obligé à dépolluer. Avant de se précipiter pour acheter, nous avons sollicité le service des Domaines et le Cabinet Merlin pour réaliser une étude afin de nous assurer que le terrain ne soit pas pollué comme l'autre l'était. Nous attendons dans un premier temps les résultats de l'étude.

Mme DE SAINT LOUP : Qui est contre ce budget ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Je vous remercie.

C'est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'AMBASSADEUR DU TRI

Mme DE SAINT LOUP : L'ambassadeur de tri suit entre autres la collecte pour vérifier les bornes et si les personnes trient correctement.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de collecte, prévu au 1^{er} décembre 2015, les deux postes d'Eco-Ambassadeurs seront supprimés.

Il convient de prévoir l'intégration d'un deuxième ambassadeur de tri au SIRMOTOM, et de créer un emploi permanent de technicien territorial, à temps complet.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à créer un emploi permanent de technicien territorial, pour le poste d'ambassadeur de tri, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi pourra être pourvu par un agent non-titulaire et rémunéré sur la grille de technicien territorial à compter du 1^{er} décembre 2015.

Une déléguée : J'ai mal compris. Vous supprimez deux emplois ?

Mme ZAIDI : Le contrat de collecte actuel intègre deux postes d'ambassadeurs de tri. Nous nous sommes finalement rendu compte que ces deux postes étaient refacturés très chers par le prestataire et qu'ils n'étaient pas à la hauteur de la qualification requise pour être ambassadeur de tri. J'avais prévenu Veolia il y a près de deux ans. Dans le cadre du renouvellement du contrat de collecte, nous n'aurions pas repris les deux ambassadeurs de tri. L'une des ambassadeurs avait été mise à disposition gracieuse par Veolia chez nous durant un an. Cela nous a permis de pouvoir la former au véritable métier d'ambassadeur de tri. Cela se passe très bien, donc nous la gardons. Sa présence est une véritable plus-value pour le SIRMOTOM. Néanmoins, un poste reste vacant. Nous devons donc recruter un deuxième poste d'ambassadeur de tri, car nous n'en aurons plus dans le prochain contrat de collecte qui débute au 1^{er} décembre 2015. Ce que nous ne versons pas au collecteur, nous devons l'assumer en direct. Ce système coûte moins cher.

Mme DE SAINT LOUP : Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

- **Attribution du marché pour la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de Voulx**

Mme DE SAINT LOUP : Le présent marché a pour objet la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de Voulx. Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le candidat suivant a été retenu pour un montant de 935 611,09 € HT pour une durée de 6 mois : COLAS IDFN – Centre de Montereau – Impasse de la Vieille Ecluse, 77130 Montereau-Fault-Yonne.

Le point de départ du délai est le lendemain de la réception par l'entrepreneur de la décision du SIRMOTOM prescrivant le commencement de la période de préparation.

Avez-vous des remarques ? (Non).

- **Transmission du procès-verbal de la réunion sur la collecte des déchets verts en bennes**

Mme DE SAINT LOUP : Ce fut une réunion chaude ! Plusieurs communes demandaient une collecte de déchets verts avec des bennes en permanence à disposition, etc. Finalement, au vu des points évoqués tout au long du groupe de travail et qui bloquaient, il a notamment été convenu de ne pas donner suite à l'idée d'une benne par an pour 6 620 €.

Mme ZAIDI : Monsieur JEGO avait lancé un appel aux bonnes âmes pour participer à ce groupe de travail. Finalement, nous n'avons eu personne ! Les seuls participants étaient les membres du bureau. Si vous avez des remarques, il faut les faire maintenant. Nous avons travaillé entre nous. Il y avait un pouvoir et un contre-pouvoir ! Je vous invite à formuler vos remarques par écrit ou par mail. Je tiens à signaler que les communes étaient très peu représentées dans ce groupe de travail.

- **Signature d'une convention de partenariat avec la « Fabrique à Initiatives »**

Mme DE SAINT LOUP : L'association "La Fabrique à initiative" aide à travailler sur le diagnostic de territoire et à le mettre en place. Le SIRMOTOM s'est associé à cette "Fabrique à Initiatives" pour réaliser une étude d'opportunité visant à établir un diagnostic du territoire, identifier les gisements disponibles et établir des perspectives financières. Nous les paierons 1 000 € TTC en une fois pour qu'elle nous aide à réaliser un diagnostic.

Mme ZAIDI : Le diagnostic de territoire a été nécessaire dans le cadre de l'appel à candidatures pour le futur exploitant de la ressourcerie/recyclerie.

- **Renouvellement de la convention avec AIP REFON pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique**

Mme DE SAINT LOUP : Il s'agit d'une convention annuelle. Elle a pour objet de définir les conditions et les modalités de collecte des encombrants en porte-à-porte sur appel téléphonique des particuliers résidant sur les communes du SIRMOTOM.

- **Signature de la lettre de commande pour la prise de rendez-vous, livraison et montage des composteurs dans les 40 communes du SIRMOTOM ;**
- **Signature de la lettre de commande pour la prise de rendez-vous, livraison et montage des poulaillers.**

Mme DE SAINT LOUP : Il s'agit de deux lettres de commande entre le SIRMOTOM et l'association AIP REFON.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mme DE SAINT LOUP : Avez-vous des questions diverses ? (Non).
Je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 18 H 56.